

EXTRAIT DE L'EXPOSE

DU DIRECTEUR DES FINANCES A LA SESSION DE NOVEMBRE-DECEMBRE 1950
DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT

I. — MONNAIE ET CREDIT.

1° EVOLUTION DES MOYENS DE PAIEMENT.

En juin dernier, j'avais été conduit à souligner la stabilité des moyens de paiement au Maroc au cours du premier semestre 1950.

Cette stabilité s'est maintenue pour la *circulation fiduciaire* dont le montant, au 17 novembre, s'établissait à 27 milliards 600 millions, chiffre voisin de celui du 30 juin. L'augmentation des billets en circulation qui s'est produite dans l'intervalle entre ces deux dates est due essentiellement à la commercialisation de la récolte.

En revanche, le volume des *dépôts en banque* s'est accru dans de très fortes proportions. Leur montant est passé de 54 milliards 300 millions au 30 juin, à 62 milliards 6 millions le 31 octobre ; en 4 mois, l'accroissement a donc été deux fois plus important que pendant les six premiers mois de l'année.

Les *dépôts aux chèques postaux et aux fonds particuliers du trésorier général*, ont suivi une évolution parallèle, leur total passant de 12 milliards et demi à près de 15 entre le 30 juin et le 31 octobre.

L'accroissement des dépôts bancaires provient pour une part importante de transferts de capitaux extérieurs.

Les événements internationaux ont sans doute contribué à donner une certaine ampleur à ces transferts, mais il est difficile d'en mesurer exactement l'incidence.

En face de cet élément positif de la *balance des paiements*, l'élément négatif que constitue le déficit du commerce extérieur a atteint au cours des cinq derniers mois écoulés, 20 milliards et demi, chiffre sensiblement égal à celui des cinq premiers mois de l'année.

Sans doute la *balance commerciale* avec les pays étrangers continue-t-elle à s'améliorer, le déséquilibre ayant été ramené de 1 milliard et demi à 1 milliard, d'une période à l'autre. Le déficit de nos échanges en dollars se trouve en effet en grande partie compensé par l'excédent important (6 milliards pour les cinq derniers mois) constaté dans le commerce avec les pays étrangers autres que ceux de la zone dollar. Néanmoins, cette couverture est encore insuffisante et le déficit global du commerce extérieur a entraîné pour le Maroc des sorties de fonds très importantes qui n'ont été que partiellement compensées par les dépenses métropolitaines au Maroc (de l'ordre de 10 milliards de juin à octobre) et par les apports de capitaux extérieurs.

Aussi, le solde créditeur du *compte d'opération*, qui était de 6 milliards 400 millions le 30 juin, s'était-il réduit à 4 milliards 250 millions le 31 octobre. Si cette évolution devait continuer, le déficit de la balance des paiements du Maroc risquerait, par le jeu de ce compte, d'être financé par le trésor français.

Il faut donc souhaiter que les capitaux continuent à affluer au Maroc et ne négliger aucun effort pour développer les exportations. A cet égard, il est permis d'escompter d'heureux résultats des assouplissements apportés au *régime des changes*. Diverses mesures ont été prises pour faciliter les relations financières avec l'étranger : attribution plus libérale de devises aux voyageurs, liberté des importations de billets de banque français ou de la zone franc et surtout extension des

garanties de transfert accordées aux investissements étrangers. Sur le plan commercial le Maroc a, dès maintenant, des possibilités accrues d'exportation notamment sur les pays membres de l'union européenne des paiements. A compter du 1^{er} septembre 1950, il a été créé un marché officiel des devises appelé à traiter au comptant et à terme les devises dont la négociation était jusqu'à cette date le monopole exclusif de l'office marocain des changes.

Un nouvel aménagement des ressources en dollars de la zone franc étant nécessaire du fait de la réduction de l'aide Marshall, il ne sera sans doute pas possible d'obtenir la reconduction en 1951 du plan d'auto-financement. Mais en contre-partie, il est envisagé d'accroître les attributions en dollars libres pour couvrir les importations en provenance des Etats-Unis et d'autoriser les exportateurs marocains à conserver au titre des comptes E.F.A.C. (exportations, frais accessoires) un pourcentage plus important du produit en dollars de leurs exportations.

On peut espérer que cette évolution libérale se poursuivra et que de nouveaux desserrements aux contraintes seront réalisés, plus spécialement, dans le cadre de l'union des paiements.

2° EVOLUTION DU CRÉDIT.

Les quatre mois qui se sont écoulés depuis le 1^{er} juillet ont été marqués par un développement très net du crédit.

a) *Crédit privé à court et moyen terme.*

Les avances bancaires aux entreprises sont passées de 41 milliards à 49 environ.

Il est intéressant de noter en particulier l'accroissement des crédits à moyen terme qui est de 3 milliards et demi depuis le début de l'année.

Malgré l'augmentation des engagements, la liquidité des dépôts bancaires est demeurée suffisante, grâce notamment à l'action de la banque d'Etat qui a donné aux établissements bancaires de larges possibilités de réescompte.

Dans un domaine plus particulier, l'intervention de la *caisse de garantie*, en faisant bénéficier certains prêts de conditions d'absolue sécurité a facilité l'octroi des crédits nécessaires à la réalisation d'opérations jugées indispensables à l'économie marocaine. Cette intervention s'est manifestée pour une part importante dans le financement de l'équipement hydro-électrique, des adductions d'eau et des charbonnages. La garantie de l'Etat a dû aussi être donnée aux opérations d'importation d'oléagineux, en attendant l'institution, que nous espérons prochaine, de la procédure du warrant industriel.

Il a paru possible, en revanche, de décharger la caisse du soin de participer au financement des marchés passés par l'Etat ou les collectivités. La *caisse marocaine des marchés*, société anonyme privée, a commencé à fonctionner ; elle vient compléter très opportunément les mécanismes et les moyens financiers mis à la disposition des entreprises marocaines.

D'une façon générale, il semble que malgré quelques resserrements de trésorerie dans certains secteurs, la distribution du crédit a permis de satisfaire l'ensemble des besoins justifiés de l'industrie et du commerce. Le Gouvernement veillera, en plein accord avec l'institut d'émission, à ce que les entreprises continuent d'obtenir auprès des établissements bancaires, les moyens

financiers leur permettant de maintenir et le cas échéant, d'accroître, les approvisionnements jugés nécessaires dans la conjoncture présente.

Il faut noter enfin que, pour tenir compte des vœux exprimés par les représentants des chambres de commerce, une première révision des tarifs et des conditions de banques a été récemment réalisée.

b) *Crédits spéciaux et marché financier.*

Parmi les efforts réalisés ou envisagés par l'Etat dans le domaine du crédit, il convient de mentionner plus spécialement ceux qui intéressent l'agriculture et la construction privée.

La caisse fédérale a accru sensiblement le montant de ses avances et en particulier son aide aux coopératives. Pour doter la caisse des ressources nécessaires à la poursuite de ses opérations sans faire appel au seul trésor chérifien, il a été demandé à l'institut d'émission d'ouvrir une fiche d'escompte à cet établissement.

Les crédits consentis aux agriculteurs marocains atteignaient 2 milliards 800 millions le 30 septembre en augmentation de 1 milliard par rapport au 31 décembre 1949. Un accroissement des avances de la banque d'Etat à la caisse centrale marocaine de crédit et de prévoyance est envisagé. Pour répondre aux demandes formulées à la session de juin du Conseil du Gouvernement, une fraction de ces avances sera destinée à améliorer l'habitat rural.

Les différentes mesures prises pour encourager la construction par le moyen du crédit ont déjà fait sentir leur effet. Elles seront amplifiées, notamment par une extension du régime des ristournes d'intérêts et par la mise en œuvre de formules nouvelles apportant le concours de l'Etat à l'initiative privée. En outre, des dispositions sont à l'étude en vue de faciliter l'accès au crédit immobilier de certaines catégories d'emprunteurs qui risquaient jusqu'à présent d'en être écartées en fait sinon en droit.

Mais il est évident que cette action pose un difficile problème de financement. On ne pourra le résoudre qu'en puisant à différentes sources.

C'est ici l'occasion de signaler que dans l'avenant actuellement en préparation, à la convention passée entre l'institut d'émission et l'Etat chérifien, une avance importante de la banque d'Etat est prévue pour permettre d'encourager la construction privée.

Il y aura lieu également de rechercher les différentes possibilités d'emprunt à long terme.

L'émission à laquelle la caisse de prêts immobiliers a procédé récemment sur le marché local a donné des résultats appréciables certes, mais encore insuffisants.

Pourtant l'évolution du marché financier marocain montre que l'épargne ne se détourne plus de certains placements à revenu fixe.

Le marché des fonds d'Etat, très stable, a marqué une tendance assez nette à la hausse au cours des cinq derniers mois.

Par contre, les cours des valeurs à revenu variable, après un redressement en juin, ont de nouveau fléchi, et les transactions restent irrégulières et limitées. Malgré les améliorations techniques apportées à son organisation au cours des années récentes, le marché de Casablanca demeure étroit. Il devrait cependant être appelé à jouer un rôle important à une époque où les sociétés marocaines sont en plein essor et où l'équipement du pays nécessite la conjugaison des efforts et des capitaux publics et privés.

* * *

II. — BUDGET.

L'unité du budget reflète l'unité administrative. Elle doit également se concevoir dans le temps. Il n'y a annuellement qu'un seul budget et notre intention n'est pas de vous en présenter un autre, supplémentaire,

dans quelques mois. Les services savent clairement que les prévisions budgétaires doivent couvrir tous leurs besoins de l'année 1951. Si les circonstances nous contraignaient à modifier certaines évaluations en cours d'année, ce ne pourrait être que pour faire face à l'imprévu et non à ce qui était prévisible.

L'ensemble des dépenses ordinaires et extraordinaires s'élèvera en 1951 à 60 milliards 4 millions contre 56 milliards 2 millions en 1950.

Est-ce beaucoup, est-ce peu pour un pays comme le Maroc ? Il est difficile, voire impossible de répondre de façon abstraite à semblable question.

Je me contenterai de vous suggérer deux séries de réflexions, les unes, relatives au poids des charges budgétaires, les autres concernant la structure et l'équilibre interne du budget.

Alors que beaucoup de pays ont à faire face non seulement aux réparations des dommages causés par la guerre mais à des dépenses militaires de plus en plus lourdes, le budget marocain ne supporte pas ces charges. La fiscalité à laquelle de nombreux gouvernements sont contraints de recourir massivement, demeure très modérée au Maroc, et l'administration souhaite maintenir le plus longtemps possible cet état de chose. Elle a même réalisé ou prévu des allègements en matière d'impôts directs : (tertib, prélèvement sur les salaires, supplément à la patente) et de droits d'enregistrement (mutations d'immeubles et de fonds de commerce, acquisitions de terrain à bâtir).

Aussi espérons-nous que l'on comprendra la nécessité de payer certains services à un prix raisonnable et d'accepter des rajustements de taxes à défaut desquels il faudrait sans doute faire appel à des mesures plus directement fiscales.

Je ne prétends pas que l'équilibre qui apparaît dans le projet de budget entre les diverses recettes, qu'elles proviennent de l'impôt ou de l'emprunt, soit parfait. Au moins peut-on penser que les évaluations des unes et des autres correspondent bien à l'état actuel des prévisions.

Le projet traduit dans d'autres domaines également la recherche d'un certain équilibre. Sur 60 milliards de dépenses publiques 26 milliards sont consacrés aux investissements. Quelle que soit l'appréciation que l'on puisse porter sur ces proportions, il convient de signaler qu'en valeur absolue les crédits affectés à l'équipement économique et social représentent, compte tenu de la dépréciation monétaire, plus de trois fois la moyenne annuelle des investissements publics réalisés entre les deux guerres.

On peut également noter la place réservée cette année dans le programme d'équipement à l'initiative privée. A celle-ci sera confié par exemple le soin de réaliser certaines installations frigorifiques ou de stockage, dont l'administration se chargeait jusqu'à présent. Une contribution de 1.900 millions est prévue sur les crédits du fonds de modernisation pour l'exécution de cet équipement et pour le financement d'une partie des travaux de l'énergie électrique du Maroc et des charbonnages, les entreprises intéressées conservant bien entendu à leur charge le service de cette dette.

Mais il faut surtout rappeler en terminant combien l'administration s'est préoccupée dans l'élaboration du programme d'investissements publics, de développer l'équipement social tout en maintenant un rythme suffisant à ce qu'il est convenu d'appeler, quel que soit le caractère sommaire d'une telle classification, l'équipement économique.

Le problème ainsi posé n'était pas facile à résoudre. Il ne fallait pas seulement s'assurer d'un certain volume global de ressources, mais la répartition devait aussi tenir compte des engagements en cours, de la nature des investissements et de la nécessité en particulier de couvrir les dépenses non rentables par des recettes ordinaires.

Certaines réductions ont dû être apportées aux dotations de l'équipement économique ; mais il a paru indispensable en revanche de maintenir, ou même d'accroître, les crédits destinés à des chapitres essentiels comme par exemple la production d'énergie, l'hydraulique agricole ou la restauration des sols. Ces dépenses d'infrastructure conditionnent en effet pour une large part le développement du pays et son progrès social.

Le Gouvernement a entendu toutefois accélérer dès cette année l'équipement social et marquer plus spécialement l'importance qu'il attache au développement de l'instruction publique. C'est ainsi par exemple que les crédits consacrés à l'enseignement technique (370 millions) et à l'enseignement musulman (1.250 millions) sont majorés de près de 30 % par rapport aux chiffres de l'exercice 1950. Et il est possible que cette proportion soit encore améliorée grâce aux dégagements de crédits mentionnés plus haut.

Sans doute souhaiterait-on pouvoir apporter une contribution plus importante à la solution d'un problème que l'évolution démographique du Maroc contribue chaque année à amplifier. Et l'administration ne manquera pas d'en rechercher les moyens. Mais en définitive c'est bien l'accroissement de la production et l'expansion de l'économie qui, en créant des richesses nouvelles, permettront d'améliorer les conditions de vie de la population et de réaliser, sans faire ployer le pays sous des charges financières, qu'il ne peut encore supporter, le long et vaste effort qui reste à faire pour doter le Maroc d'un ensemble de maisons, d'écoles et d'hôpitaux à la mesure de ses besoins. Ce sont là des données d'expérience que l'histoire a maintes fois vérifiées. Si l'on était trop tenté de les méconnaître, on risquerait d'aboutir rapidement à des mécomptes et à des déceptions.